

Par commission royale, il a été nommé ensuite des commissaires pour examiner les recommandations de cette conférence monétaire internationale et faire rapport sur le sujet.

Les commissaires ont fait un rapport favorable sur les deux premières recommandations, mais ont exprimé des réserves sur les deux autres. Ils disent : " Nous ne doutons point qu'un système uniforme de monnaies, qui fit correspondre les " divers étalons de valeur et les monnaies de compte dans leurs dénominations les plus " élevées comme dans leurs sub-divisiones les plus basses, ainsi qu'un système uniforme de " poids et mesures, ne produisît de grands avantages généraux." En même temps, ils donnent les raisons pour lesquelles, dans leur opinion, en vue des intérêts du commerce du monde, le souverain anglais et la livre anglaise pourraient servir de base convenable à un système monétaire international ; mais leur principale raison pour ne point recommander d'adopter uniquement une monnaie d'or de la valeur de 25 francs à la place du souverain, est que cette mesure serait incomplète, et que tout changement qui n'irait point jusqu'à assimiler entièrement les monnaies de compte, aussi bien que les espèces, produirait tous les inconvénients du changement de valeur de la livre, sans procurer les avantages qui doivent, comme on s'y attend, balancer ces inconvénients.

Depuis le 25 juillet 1868, date de ce rapport, les gouvernements de France et d'Angleterre ont fait un pas vers le but si désirable de la création d'une monnaie internationale, en établissant une égalité parfaite de valeur entre le souverain et la pièce d'or de 25 francs qu'on se propose de frapper en France.

L'extrait suivant d'un discours prononcé par le chancelier actuel de l'échiquier à la Chambre des Communes d'Angleterre, le 6 août 1869, fera mieux comprendre quel était alors l'état de la question. Après avoir fait allusion à la probabilité qu'il y a de voir la France abandonner son étalon d'argent et adopter un étalon d'or unique, M. Lowe dit :—

" Les Français se proposent de frapper une pièce d'or de 25 francs—cinq francs de " plus que le napoléon. Cette pièce ne vaudrait que 22 centimes ou à peu près 2 d. de " moins que le souverain. Si nous établissions un seigneurage d'environ 1 pour cent ou " des .993 d'un grain, à diminuer sur le poids de la pièce, notre souverain serait identique à " la pièce de vingt-cinq francs. Comme monnaie courante, il conserverait en ce pays pré- " cisément la même valeur qu'il a aujourd'hui, et aurait de plus l'avantage de représenter " une valeur identique à celle de la pièce de vingt-cinq francs. Mais pour obtenir ce " résultat, il faudrait que la France fit un sacrifice de son côté. Je ne me rappelle " pas au juste le taux de son droit de monnayage ; je crois qu'il est entre un cinquième et " un quart pour cent. Si nous pouvions l'engager à fixer ce droit à un pour cent, nous " aurions résolu, quant à l'Angleterre et à la France, le problème d'une monnaie inter- " nationale. Cette opération s'accomplirait par l'application modifiée du même principe. " La France continuerait à percevoir comme aujourd'hui un droit en argent ; l'Angleterre " réduirait le poids de sa pièce, et de cette manière on obtiendrait l'égalité de valeur. Il " est singulier de voir le nombre des monnaies en usage dans le monde, dont la valeur se " rapproche ; le doublon espagnol, le fédéric prussien, le demi-aigle américain se rap- " prochent de très-près en valeur, et je crois qu'il est très-possible, si la France veut nous " rencontrer dans cette voie—et au cas où le Parlement envisagerait la question comme je " l'ai posée—d'arriver à un arrangement qui procure à l'Europe l'avantage précieux d'une " monnaie uniforme et fasse faire un grand pas à la civilisation. Telles sont les remarques " que je voulais faire à la Chambre. Je ne les exprime point avec une bien grande " confiance dans mon opinion propre. Tout ce que je désire faire, avant que nous nous " séparions, c'est d'offrir la question à méditer aux honorables membres et au pays. Il " me semble que le sujet n'est pas aussi hérissé de difficultés qu'on peut le croire ; et " nous pouvons par une seule mesure nous assurer un bénéfice important en nous épargnant " les frais de monnayage de nos espèces d'or, sans imposer ces frais à personne, et en " émettant une monnaie qui aurait l'avantage de la circulation internationale."

Votre comité a lieu de croire que dernièrement les négociations avec la France ont fait de nouveaux progrès ; mais il n'avait pas encore été pris de mesures législatives dans le Parlement anglais, jusqu'aux dernières nouvelles d'Angleterre parvenues à votre comité.